

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 2 FÉVRIER 2023****Extrait du registre des délibérations**  
**République Française****N°DEL\_2023\_007****AVENANT 2 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU MAIL AU S.N.C.A.O**

L'an deux mille vingt trois, le deux février à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 25 janvier 2023, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

**Présents :**

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Christelle HANNEBELLE, Arménio SANTOS, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Nicole CABLAN-GUEROULT, Levon MINASSIAN, Cécile DELAUNAY, Laurent LEFEVRE, Pascale PATAT, Laurent MALOCHET, Véronique LIGNIER, Sophie LEFEBURE, Jean-Baptiste GODILLON, Nathalie MOULIN, Olivier LASSAL, Sandrine COMBASTEIL, Arnaud BEAUVOIR, Béatrice BELLINI, Pierre GUILLET, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Jean-Manuel PARANHOS à Inès de MARCILLAC, Dominique BAUD à Edith MOLDOVAN, Aymeric TONNEAU à Paul MARSAL, Laurence BOUDER à Virginie MINART-GIVERNE, José TOMAS à Pierre GUILLET

**Secrétaire :**

Laurent MALOCHET

Les 34 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Depuis 1970, la Foire de Chatou constitue une manifestation d'envergure nationale et internationale, qui attire grand public et professionnels. Elle est organisée deux fois par an à Chatou, en mars et en septembre, par le Syndicat National du Commerce, de l'Antiquité, de l'Occasion et des Galeries d'Art Moderne et Contemporain (SNCAO-GA), syndicat professionnel.

Cette manifestation présente diverses activités et animations en rapport avec sa thématique ainsi que l'exploitation de bars et de stands de restauration. Elle contribue à la valorisation financière du lieu ainsi qu'à l'animation de la collectivité.

Par délibération en date du 17 décembre 2020, la convention entre la Ville et le SNCAO-GA a été reconduite pour une durée de 3 ans. La Commune met à disposition son domaine public (le mail de l'île des Impressionnistes) moyennant le versement d'une redevance annuelle de 100 000 €.

Par délibération en date du 30 septembre 2021, la Ville a accédé à la demande du SNCAO-GA de réduire de moitié la redevance du mois de septembre 2021 soit une redevance fixée à 25 000 € dans le contexte difficile de la période de crise sanitaire et de l'épidémie de Covid 19.

Toujours dans le contexte difficile de la période de crise sanitaire et aujourd'hui de l'inflation, le SNCAO-GA a adressé à la Ville une demande soutien financier sous la forme d'une réduction des redevances de l'année 2023 à hauteur de 40 000 €.

La Commune de Chatou afin de préserver une manifestation partenaire de qualité et qui fait venir un très large public, souhaite accéder à la demande du SNCAO-GA.

## **DELIBERATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL\_2020\_152 en date du 17 décembre 2020 approuvant la convention de mise à disposition du mail de l'île des Impressionnistes entre la Ville de Chatou et le Syndicat National du Commerce, de l'Antiquité, de l'Occasion et des Galeries d'Art Moderne et Contemporain (SNCAO-GA),

Vu la délibération DEL\_2021\_084 en date du 30 septembre 2021 approuvant l'avenant 1 à la convention de mise à disposition de réduction de la redevance de septembre 2021,

Vu l'avis de la Commission Culture - Tourisme - Évènementiel municipal - Développement Economique et Commercial en date du 11 janvier 2023,

Considérant qu'il est primordial de préserver la survie de la Foire de Chatou, organisée par le Syndicat National du Commerce, de l'Antiquité, de l'Occasion et des Galeries d'Art Moderne et Contemporain,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

### **DECIDE :**

- **d'approuver** l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition du mail de l'île des Impressionnistes entre la Ville de Chatou et le Syndicat National du Commerce, de l'Antiquité, de l'Occasion et des Galeries d'Art Moderne et Contemporain (SNCAO-GA) portant sur le montant de la redevance fixée exceptionnellement à 60 000 € pour les deux éditions de 2023 au lieu des 100 000 € initialement prévus,
- **d'autoriser** le Maire à signer ledit avenant et tout document afférent à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Publié le



ID : 078-217801463-20230202-DEL\_2023\_007-DE

**A L'UNANIMITÉ,**

Publiée le : 06/02/2023